Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 074-217400969-20260330-ARR2026_59-AI

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

ARR-2026/59

ARRÊTÉ

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Jean-Sébastien DESTRUEL
Directeur général des services

Le Maire de Cruseilles,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-19, L2122-20 et R2122-8,

VU l'arrêté ARR-RH-2024/159 du 14/10/2024 nommant Monsieur Jean-Sébastien DESTRUEL en tant qu'attaché territorial de la collectivité à compter du 1er novembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité, dans le souci de bonne organisation locale de donner délégation de signature au Directeur Général des Services de la Commune,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Délégation est donnée à Monsieur Jean-Sébastien DESTRUEL, Directeur Général des Services, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer :

- tous documents concernant la Ville de Cruseilles et qui ne sont pas de nature à engager la ville vis-à-vis des tiers,
- tous courriers et notes de services se rapportant au fonctionnement général de l'administration et notamment ceux relatifs à l'organisation des services,
- tous bons de commande dont le montant ne dépasse pas 500 € HT.

→ **En matière d'administration générale :**

- la certification des ampliations et l'authentification des décisions du Maire prises par délégation et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures,
- les bordereaux de transmission des pièces.

→ **En matière de Ressources Humaines :**

- l'ampliation des arrêtés individuels,
- les attestations employeur, les déclarations de charges sociales,

Publié le : 30/03/2026 18:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/56943

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le 30/03/2026
ID : 074-217400969-20260330-ARR2026_59-AI

- les congés, les autorisations d'absence, les décisions liées à la formation, les ordres de mission,
- les états des heures complémentaires et supplémentaires,
- les courriers d'information aux agents liés à la rémunération et à la carrière, à la retraite, à la validation de services, de maladie, de congé bonifié,
- les courriers de convocation aux entretiens de recrutement.

ARTICLE 2 :
Monsieur Jean-Sébastien DESTRUEL reçoit également délégation de signature pour l'ensemble des actes dont la signature est déléguée aux agents de la Commune placés sous son autorité, à savoir :

- délivrer tous extraits, copies et bulletins d'Etat-Civil, quelle que soit la nature de l'acte,
- certifier conforme les pièces et documents présentés à cet effet, légaliser les signatures.

ARTICLE 3 :
La signature par Monsieur Jean-Sébastien DESTRUEL des pièces et actes repris aux articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 :
Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois, publié et affiché selon les règles en vigueur et inscrit au Registre des arrêtés du Maire.

ARTICLE 5 :
Ampliation du présent arrêté sera :
→ notifiée à l'intéressé,
→ transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois.

Fait à Cruseilles, le 23 mars 2026.

Notifié le 24 mars 2026
Destruel.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES
74350 (Haute-Savoie)

Télétransmis en Sous-Préfecture le : 30 MARS 2026

Mis en ligne sur le site internet le : 30 MARS 2026

Publié le : 30/03/2026 18:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/56943